# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

*Imprimé par P. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 199. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 6 MARS 1829. Vol. II.



**Conditions**:—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant d'avance semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, nos correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.



TEMPLE DE LA FORTUNE
DE
BEARDSLEE,
Rue de Chartres, No. 110.

**Loterie**
De l'Eglise Catholique
De St.-MARTINVILLE, 2de. classe.

LES GROS LOTS SONT DE

| | |
|---|---|
| 7000 | 6000 |
| 5460 | 4000 |
| 3600 | 2500 |
| 1000 | 1000 |
| 1000 | 1000 |
| 1000 | 300 |
| &c. | &c. |

Prix des Billets.

Entiers $5; Demis 2 50; quarts 1 25.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. Nouvellement débarqué du brick America, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 fév. Rue Royale, No. 87.

AMIDON & CASSE—9 barils Amidon et 4 barils Casse, venant d'être débarqués de la goélette Franklin de St. Domingue, à vendre par D. G. RODRIGUEZ & Co.
13 fév. No. 10 rue Royale.

CHARLES MAURIAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement occupé ci-devant au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Fonchet, au coin des rues de Chartres et Conti, et s'appliquera exclusivement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. 10 fév.

LES Nos. 2, 9, 13, 10, sortis samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9, | 20 | 13— | $6000 |
| 9 | 18 | 10 | 1000 |
| 18 | 20 | 10 | 500 |
| 10 | 9 | 20 | 500 |

10. 13—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

*AVIS AUX PLANTEURS.*
Urbain Planché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levee, *faubourg* Ste. Marie, offrent leurs services au public, pour le cautage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Bactaves de chaux, nouvellement arrivés de la Virginie.

Idem, 24 chaux de fer, à vendre ou à échanger pour du sucre. 10 fév.

AVIS AUX AMATEURS DE PIANOS.

MR. E. BERTUS informe le public qu'il peut disposer de ses après-midi, il sera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Walse seulement. Les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

18 janv.

Le soussigné offre à vendre les articles suivans : 34 caisses Sucre blanc de la Havane, 8 sacs café vert fin et gros grain, en débarquement du la goélette Hunter, 5 barils Sardines de Galico pressées, en débarquement du brick Ogden.

12 fév. SERAPHIN COUDILLU.

TALLOW & WHISKEY—100 bbls Tallow, 70 do Whiskey, for sale by

WM. D. JOLLEY.


**AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.**

MM. Erard, Facteurs de Harpes et Pianos du Roi de France, de la Cour Impériale de Russie et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille etc. etc. : ont été brevetés pour différentes inventions, et obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française, plusieurs fois, une médaille d'or pour premier prix; à l'exposition de 1823, non-seulement on leur a maintenu le premier prix, mais le Jury leur a accordé une seconde médaille d'or, et, vû l'importance de leur établissement et les perfectionnemens qu'ils ont porté dans leurs instrumens, Sa Maj. a daigné nommer un d'eux, (Séb. Erard) chevalier de la légion d'honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*) A ce dernier exposition dans le nombre des différens instrumens que MM. Erard ont exposé, il y avait un piano à deux cordes, du genre carré, tendant seulement de son qu'un piano à trois cordes; les vrais connaisseurs lisent et reconnaissent ce que ce genre de piano a de supérieur dans la justesse et la durée de son, et de toute espèce de harpe, de corps sonore propagé comme sous une forme, plus grand; le corage intérieur est remplacé par moitié moins d'acier, placés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir instamment, rapport au tirage, ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde.) La mécanique s'est également perfectionnée, sur le nouveau principe d'échappement, qui est encore perfectionné de manière que le plus petit mouvement du doigt suffit pour faire sonner les touches, et que la touche, quoiqu'enfoncée, peut répéter la note, chose qui avait été jusqu'à présent considérée comme impossible jusqu'à présent; cette pièce est un grand avantage dans la seconde corde, c'est que si une corde se casse, de ne point laisser l'exécutant dans l'embarras, puisqu'il en reste encore une, dans le piano unicorde, si une corde viens à se casser, on peut continuer de se servir de l'instrument jusqu'à ce qu'on le fait remettre; ce qui prête cependant de même inconvénient que la harpe; à la différence près, que la corde de la harpe se remplace plus facilement, et plus promptement que celle du piano unicorde.

Le corage en fer des grands pianos à queue de Pleyel, et de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Le premier piano de cette construction a été établi chez eux, et a été exposé en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse pas se déplacer par le choque du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointus. La corde ne résiste pas à l'action du marteau, qui la déplace, la fait monter, et rend les unissons des cordes; le barrage en cuivre d'acier, fixé à l'avantage de replacer la corde sitôt cédée, ou de la rapprocher si besoin, sans le moyen d'une vis qui est à chaque bouchon en cuivre, ce barrage cas n'offre pas la même ressource.

MM. Erard font aussi des pianos de forme carrée, ainsi que des pianos droits de toute dimension, pour lesquels ils ont été brevetés il y a trois ans; ces avantages sur la harpe à pédale, ne sont connus que par les premiers artistes et amateurs, supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour en ce genre, le rapport en a été fait par Mr. Pleyel, au nom des commissaires de l'Institut.

Il est exposé par MM. Erard, en 0 que l'agrémentation, par le moyen d'une pédale, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, et produit dans les Bellemande, et amoureuse, des effets merveilleux par la progression du son étant égale pour tous les jeux, l'ensemble en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonne surtout quand on vient à penser que c'est une personne seule qui donne l'action à un Orchestre, et l'harmonie toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amateurs le cette arts ont remarqué que cet instrument était d'une grande perfection, et que MM. Erard venient fait preuve de leur grande talens dans tous les genres de facture qu'ils ont entrepris. Il font des [illegible] dans les salons, dont les claviers sont extrêmement doux et tendres.

Les personnes qui désireront avoir de excellents instruments, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 11, chez M. L. Lapotre, professeur de musique exerçant chez MM. Erard; il communiquera les renseignements relatifs aux différens instrumens de leur manufacture, et les commandes qui lui seront faites. Il offre assurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et soigneusement soignés pour le travail tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

*Extrait de la gazette de France du 8 mars 1828. Construction des pianos français et des pianos anglais.*

Nous eûmes occasion, il y a peu de tems, de mettre en parallèle les pianos de Pleyel et de Erard. Les artistes, les amateurs et les facteurs les plus distingués en reconnaissent tout premièrement une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir des claviers généralement fort lourds et reconnaissent au contraire, les claviers faciles, mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre, que nos lecteurs trouveront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

Monsieur,

"Comme il pourrait paraître extraordinaire que je n'eusse pas adopté dans les concerts les pianos de MM. Erard, mon opinion sur la supériorité de ces instrumens était bien connue, je crois à la vérité de déclarer que, si je ne l'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaître que les pianos de la nouvelle invention de M. Sebastien Erard, sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et extrêmement tempérament énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort curieux de prononcer de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisque elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus dans les concerts que j'ai donnés en Irlande et à Dublin.

"Veuillez bien, monsieur, insérer cette lettre dans votre [illegible]

*Signé*, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est, incontestablement juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits, d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et les amateurs anglais viennent se pourvoir à l'envi de ces pianos d'origine française.

17 Oct.—8 f.

(*) Les pétitions qui détermirent que MM. Erard ont obtenu médailles 1823 et 1827, sont [illegible] l'on, peuvent se présenter chez Mr. Laporte, de [illegible] jusqu'à quatre ; on leur fera voir le diplôme [illegible] Prolongé [illegible] et que la décoration décernée par le Roi [illegible]


LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DE BATON-ROUGE—1me. Classe pour 1829.
Le Tirage aura lieu Mercredi, 14 Mars 1829.

PROSPECTUS.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | lot de | $ 6000 | est | $ | 6000 |
| 1 | do | do 3000 | do | do | 3000 |
| 1 | do | do 2000 | do | do | 2000 |
| 1 | do | do 2000 | do | do | 2000 |
| 1 | do | do 1600 | do | do | 1600 |
| 1 | do | do 1246 | do | do | 1246 |
| 6 | lots de | do 500 | sont | do | 3000 |
| 6 | do | do 300 | do | do | 1800 |
| 6 | do | do 100 | do | do | 600 |
| 138 | do | do 25 | do | do | 3450 |
| 138 | do | do 20 | do | do | 2760 |
| 552 | do | do 8 | do | do | 4416 |
| 6072 | do | do 4 | | do | 24288 |
| 6924 lots | 17,550 billets | | | | 866160 |
| 10626 blancs | | | | | |

De plus, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage 4, donne 17,550 billets. Il y aura 20 lots avec trois des numéros sortis, 888 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la urne l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis ensemble, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000

" 2d. 3e. et 1er. " 2000

" 3e. 1er. et 2d. " 1600

" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans l'ordre qui les [illegible] chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun 300

6 " 1er. " " 100

138 " 3e. " " 25

552 " 2d. " " 20

6072 ayant 2 des numéros sortis, 8

6072 ayant un seul des numéros sortis, 4

Tous N° ayant le numéro, ne [illegible] 4 coh à [illegible]

Les lots seront payables 40 jours après le tirage et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. TIGNER, Administrateur.
L. VIGNAUD.

*Prix des Billets.*

Billet entier $4, demis $2, quarts $1. Billets de nos billets (garantis de ne pas tirer moins de $16) $35, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs.
No. 6 Coin des Rues Chartres et Bienville.
6 Fév. L. VIGNAUD, Agent.

**Rue de Chartres,**
**No. 76.**

Au bas de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Vetter.

J. GAULLIAC, coiffeur, suivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Page de chair &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Faux-cheveux. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fév.

Reçu par le navire Crescent,
VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, enseigne des rues de Chartres et Toulouse;

Noisettes mignonnes ou Napolitaines,
Ditto triées,
Oranges naines,
Fruits conservés en bouteilles,
Sardines à l'huile et au beurre,
Pâtes d'hièvre, truffes.
30 Janvier—6 Vve. DUPAS.

A VENDRE.

A jouissance pour 14 ans, d'un ou de deux lots désignés sous les Nos. 18 et 19, situés rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No. 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galeries, etc. et sur les deux se trouvent établis deux jardins en bon rapport.

Fev. Jan. 1829 S'adresser sur les lieux.

Avis de partage est présenté que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la maison de commerce connue sous le nom de John Frost, [illegible] ses affaires sous la raison de John Frost.

Vve. BREAU.
21 fév—3 ANTOINE GARRIERE.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Dewitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture de New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.


## Ventes par le Marshal.

*Vente par le Marshal.*

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

*contre* L'EMPLACEMENT N°. un, dans l'filet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'filet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'filet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'filet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'filet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'filet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'filet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'filet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'filet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'filet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
*W. J. Andrews* vs. *Marie Louise Fromentin, femme de Pierre Cambell.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au café de la nouvelle Bourse, à midi, une négresse, nommée Erephile, Agée d'environ 20 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

17 fev. L. DAUNOY.—Marshal.

*Vente par le Marshal.*
Stratme Allen vs. G. M. Webster.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé de la Cour de cité, j'exposerai en vente Samedi 7 Mars, au principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 fév. L. DAUNOY.—Marshal.

*Vente par le Marshal.*
G. Mitchel vs. Cap. Lincoln.

EN vertu d'un writ de *fieri facias*, à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Samedi 7 Mars, au Principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine.

26 fév. L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
A. Remy *contre* D. F. Pruyn.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente March 5 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Sorel, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
21 fév. Marshal

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

*François Macias* et *ses créanciers*.

Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit François Macias ait lieu en l'office de Joseph Arnaud Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.
12 février. Greffier.

COUR DE PAROISSE de la ville de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829—Présent l'honorable James Pitot.

*Jean Baptiste Cabot, jr. contre ses créanciers.*

Sur l'exposition de la pétition présentée par Léopold Pavillon, Esqr., avocat pour le pétitionnaire ; et la cession de ses biens ayant été acceptée, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu à l'office de Castillo Pollock, Esq., notaire public, le 4 de Mars 1829, à 11 heures, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et durant ce tems toutes les poursuites contre ses propriétés et contre lui sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.

23 fév—3 Th. S. KENNEDY—Greffier

PAPIER DE TAPISSERIE.

LES soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetas, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. CH. JOURDAN & Co
31 fév. rues Royale et St. Louis.


MICROSCOPE SOLAIRE.
*Perfectionné, de Rand.*

MR. RAND a l'honneur d'annoncer au public de la N.-Orléans que cédant aux sollicitations de plusieurs citoyens de cette ville qui ont eu occasion de voir son Microscope à New-York, il s'est rendu ici avec cet instrument qui est vraiment étonnant. Il le fera voir tous les jours de beaux tems, pendant l'espace de deux semaines seulement, d'autres engagemens l'obligent à se transporter ailleurs après ce délai expiré.

Ce Microscope que l'on croit être supérieur à tout ce qui existe dans ce genre, sera exposé dans la salle de bals, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, tous les jours que le tems sera clair, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, et ce à date du 27 Fév.

Cet instrument remarquable présente à la vue la forme et les détails des substances les plus menues, il grossit les objets 3,640,000 fois. Il fait appercevoir des Anguilles vivantes de 4 à 12 pieds de long dans le vinaigre, et la poussière blanche qui couvre les figues présente des insectes vivants de 2 à 4 pieds. Les pulsations du cœur et la circulation des fluides dans le pou ordinaire, sont très perceptibles, et l'animal lui-même parait avoir plus de 20 pieds de long.

☞ Soixante dix personnes ou même un plus grand nombre, peuvent jouir de ce spectacle en même tems.

Prix s'entrée—50 cents; les enfans moitié prix. On peut se procurer des billets aux principaux Hôtels et chez les Libraires, ainsi que dans les Cafés voisins de la Salle. 2 mars.


AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Félicianne, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagemens ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil-huit-cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
*Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*
Par le Gouverneur,
George A. WAGGAMAN,
0 janv Fev—1m *Secrétaire d'Etat.*

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le règlement ; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagemens dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.
14 février. 5 f.


VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles.
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand-Larose, Leoville, Chateau-Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24 bouteilles,
Viandes conservées, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Jambons par 100 par caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pièces de 10 à 20 à 35 liv,
Fil à seine par 4 livres,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferremens.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

A VENDRE.—Une mulatresse bien connue, avec ses deux enfans quarteronne, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans; ladite mulatresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 fév.